

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
TENUE LE 16 AVRIL 2007 À 20 H, AU CENTRE COMMUNAUTAIRE
ALAIN-PAGÉ**

SONT PRÉSENTS : M. le maire André Hénault
MM. les conseillers Jean-Pierre Beaulieu, Claude
Bélanger, Robert Bibeau, Robert Groulx et Guy
Rondeau

S'EST EXCUSÉE : M^{me} la conseillère Louise Savignac

Les membres du conseil présents forment le quorum sous la présidence
de M. le maire André Hénault.

ÉGALEMENT PRÉSENTS : M. François Thériault, directeur général
et secrétaire-trésorier
M^{me} Michèle Desfossés, secrétaire

LA SÉANCE EST OUVERTE

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

PROJET DE RÈGLEMENT 958-1-2007

Monsieur le maire André Hénault procède à la consultation
relativement au projet de règlement modifiant le règlement du plan
d'urbanisme 517-1989 en ce qui concerne les affectations du sol des terrains
situés à proximité du centre hospitalier, du chemin du Golf Ouest et de la rue
du Juge-Guibault.

Aucun commentaire n'a été fait par les personnes présentes à
l'assemblée.

Le projet de règlement 958-1-2007 est disponible pour consultation au
bureau du directeur général et secrétaire-trésorier.

PROJET DE RÈGLEMENT 957-1-2007

Monsieur le maire André Hénault procède à la consultation
relativement au projet de règlement modifiant le règlement de zonage
523-1989 afin de diminuer la zone S16 et d'agrandir les zones C15 et S17a.

Aucun commentaire n'a été fait par les personnes présentes à
l'assemblée.

Le projet de règlement 957-1-2007 est disponible pour consultation au
bureau du directeur général et secrétaire-trésorier.

2007-04-4270

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Sur la proposition de Robert Bibeau
Appuyée par Claude Bélanger
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE l'ordre du jour suivant soit et est adopté comme suit :

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.0 PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du 19 mars 2007

3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

4.0 SECRÉTARIAT

- 4.1 Liste des comptes à payer
- 4.2 Lettre de démission de M. Robert Tellier – Pompier à temps partiel – Service de la prévention des incendies
- 4.3 Soumissions – Chandails du camp de jour – Octroi du contrat
- 4.4 Honoraires professionnels – Boucher, Champagne, Thiffault, comptables agréés – Dossier vérification
- 4.5 Addendas n^{os} 1 et 2 – Entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie avec la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois
Demande de réponse automatique
- 4.6 Honoraires d'Hydro-Météo – Travaux d'affaiblissement préventifs 2007 – Couvert de glace – Rivière L'Assomption
- 4.7 Association des directeurs municipaux du Québec – Congrès annuel 2007 – Participation du directeur général et de sa conjointe

5.0 SERVICES TECHNIQUES

- 5.1 Dossiers d'infractions – Cour municipale
- 5.2 Offre de service des architectes Arcand, Laporte – Travaux de réaménagement – Centre Alain-Pagé
- 5.3 Mise à niveau centrale d'eau – Remplacement des ozoneurs
Mandat Services professionnels – LBHA et associés
- 5.4 Projet de règlement 957-2-2007 – Modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin de diminuer la zone S16 et d'agrandir les zones C15 et S17a – Adoption
- 5.5 Règlement 957-2007 – Modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin de diminuer la zone S16 et d'agrandir les zones C15 et S17a – Avis de motion
- 5.6 Règlement 958-2007 – Modifiant le règlement du plan d'urbanisme 517-1989 concernant les affectations du sol des terrains situés à proximité du centre hospitalier, du chemin du Golf Ouest et de la rue du Juge-Guibault – Avis de motion
- 5.7 Règlement 959-2007 – Modification au règlement de zonage 523-1989 concernant les zones C88a et H87
Adoption
- 5.8 Règlement 960-2007 – Modification au plan d'urbanisme 517-1989 concernant les limites de l'aire d'affectation « mixte résidentielle/commerce artériel lourd » – Lot 235 ptie
Adoption
- 5.9 Soumissions – Enseigne électronique double face – Octroi du contrat

5.10 Imprimante à plans – Services techniques – Autorisation d’achat

6.0 REQUÊTES

6.1 Centre culturel de Joliette – Demande d’aide financière

6.2 Vocal Quatre-Vingt – Offre d’espace publicitaire
Programme souvenir

7.0 INFORMATION

7.1 OMH – États financiers au 31 décembre 2006

7.2 Entente avec la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare – Adhésion des jeunes à l’Association de soccer de Saint-Charles-Borromée

7.3 MRC de Joliette – Procès-verbaux – Séances du conseil des 13 et 22 mars 2007

7.4 Liste des mutations – Mars 2007

7.5 Lettre de M. Réal Jeannotte – Journée de formation – Le coffre à outils du CCU

7.6 Régie de police – Région de Joliette – États financiers au 31 décembre 2006

7.7 Service de la prévention des incendies – Rapport du mois de mars 2007

7.8 CSSSNL – Formation sur les matières dangereuses – Lettre de satisfaction

8.0 AUTRES SUJETS

8.1 La Table des aînées et aînés de Lanaudière – 4^e gala
Hommage aux aînés bénévoles – Participation municipale

8.2 Embauche étudiants pour l’entretien des parcs et espaces verts

8.3 Règlement 964-2007 – Concernant l’exploitation des salles de danse publiques – Avis de motion

8.4 Maison Mémoire du cœur – Demande de don – Fourniture d’arbres

ADOPTÉE

2007-04-4271

PROCÈS-VERBAL

**Sur la proposition de Guy Rondeau
Appuyée par Robert Bibeau
Il est résolu à l’unanimité :**

QUE le procès-verbal suivant soit et est adopté comme il a été rédigé;

- séance ordinaire du 19 mars 2007.

ADOPTÉE

2007-04-4272

LISTE DES COMPTES À PAYER

ATTENDU les registres des chèques des fournisseurs du 3 au 16 avril 2007;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget et dans les règlements d'emprunt;

**Sur la proposition de Robert Bibeau
Appuyée par Claude Bélanger
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à faire le paiement des dépenses suivantes :

- chèques des fournisseurs n^{os} 15 435 à 15 546, du 3 au 16 avril 2007, pour un montant de 146 040,28 \$;

Le tout tel qu'il apparaît sur les registres des chèques des fournisseurs.

ADOPTÉE

2007-04-4273

LETRE DE DÉMISSION DE M. ROBERT TELLIER – POMPIER À TEMPS PARTIEL – SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES

ATTENDU la lettre de démission de M. Robert Tellier, datée du 5 avril 2007;

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Guy Rondeau
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité prennent acte de la démission de M. Robert Tellier, pompier à temps partiel, à compter du 5 avril 2007, comme en fait foi sa lettre de démission;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à MM. Robert Tellier, Jacques Fortin, directeur du Service de la prévention des incendies et Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE

2007-04-4274

SOUMISSIONS – CHANDAILS DU CAMP DE JOUR – OCTROI DU CONTRAT

ATTENDU les soumissions reçues à savoir :

- | | |
|---------------------------|-------------|
| - L'Épigraphe | 4 229,25 \$ |
| - Broderie Axe Cible inc. | 3 816,70 \$ |
| - Factory 66 | 2 648,20 \$ |

ATTENDU le rapport SL-07-11 de la coordonnatrice du Service des loisirs daté du 16 avril 2007;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Jean-Pierre Beaulieu
Appuyée par Claude Bélanger
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité retiennent l'offre de Factory 66 pour la fourniture des chandails de couleur pour le camp de jour 2007, pour un montant de 2 648,20 \$, incluant les taxes;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M^{me} France Rivest, coordonnatrice du Service des loisirs.

ADOPTÉE

2007-04-4275

HONORAIRES PROFESSIONNELS – BOUCHER, CHAMPAGNE, THIFFAULT, COMPTABLES AGRÉÉS – DOSSIER VÉRIFICATION

ATTENDU la note d'honoraires présentée par Boucher, Champagne, Thiffault, comptables agréés, le 2 avril 2007;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Claude Bélanger
Appuyée par Robert Bibeau
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil autorisent le directeur général et secrétaire-trésorier à payer la somme de 12 488,92 \$ à Boucher, Champagne, Thiffault, comptables agréés, pour les travaux de vérification des registres et procédés comptables pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006.

ADOPTÉE

2007-04-4276

ADDENDAS N^{OS} 1 ET 2 – ENTENTE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN D'AIDE MUTUELLE POUR LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS – DEMANDE DE RÉPONSE AUTOMATIQUE

ATTENDU que par la résolution 2004-04-2429, les membres du conseil de la municipalité acceptaient de signer une entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie avec la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois;

ATTENDU que le Service de la prévention des incendies de la municipalité de Saint-Charles-Borromée couvre le territoire de la municipalité de Sainte-Mélanie;

ATTENDU qu'il y a lieu de détailler les modalités d'application pour une demande d'assistance automatique, en vertu du schéma de couverture de risques, pour une partie du territoire de la municipalité de Saint-Félix-de-Valois et une partie du territoire de la municipalité de Sainte-Mélanie;

ATTENDU que les membres du conseil de la municipalité sont d'accord pour modifier le plan d'aide mutuelle signé avec la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, afin d'y prévoir l'application d'une demande d'assistance automatique;

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Guy Rondeau
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE l'entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie, intervenue entre la Municipalité de Saint-Charles-Borromée et la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, soit modifiée de manière à y inclure une demande d'assistance automatique, en vertu du schéma de couverture de risques, pour une partie du territoire de Saint-Félix-de-Valois et une partie du territoire de Sainte-Mélanie;

QUE les modalités d'application pour une demande d'assistance automatique, en vertu du schéma de couverture de risques, soient celles établies aux addendas n^{os} 1 et 2 de l'entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie entre les deux parties;

QUE le maire M. André Hénault et le directeur général et secrétaire-trésorier M. François Thériault soient et sont autorisés à signer lesdits addendas n^{os} 1 et 2 pour et au nom de la Municipalité;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à MM. René Charbonneau, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois et Jacques Fortin, directeur du Service de la prévention des incendies.

ADOPTÉE

2007-04-4277

HONORAIRES D'HYDRO-MÉTÉO – TRAVAUX D'AFFAIBLISSEMENT PRÉVENTIFS 2007 – COUVERT DE GLACE – RIVIÈRE L'ASSOMPTION

ATTENDU la note d'honoraires présentée par Hydro-Météo, en date du 2 avril 2007;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Guy Rondeau
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité autorisent le directeur général et secrétaire-trésorier à payer la somme de 3 780,03 \$ à Hydro-Météo, pour les travaux d'affaiblissement préventifs du couvert de glace de la rivière L'Assomption;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE

2007-04-4278

**ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC
CONGRÈS ANNUEL 2007 – PARTICIPATION DU DIRECTEUR
GÉNÉRAL ET DE SA CONJOINTE**

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Claude Bélanger
Appuyée par Jean-Pierre Beaulieu
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil autorisent le directeur général et secrétaire-trésorier et sa conjointe à participer au congrès annuel de l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec qui se tiendra à Magog du 16 au 18 mai 2007 et que la Municipalité défraie le coût d'inscription de 480 \$, ainsi que les autres dépenses inhérentes sur présentation des pièces justificatives;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE

2007-04-4279

DOSSIERS D'INFRACTIONS – COUR MUNICIPALE

ATTENDU le rapport ST-07-06 préparé par le coordonnateur de la Division génie et urbanisme, daté du 10 avril 2007;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Robert Bibeau
Appuyée par Guy Rondeau
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité autorisent le transfert des dossiers ci-après à la cour municipale pour procédures judiciaires;

Contrevenants

Infractions

Monsieur Robert Desormeaux
4, rue Joliette
Saint-Charles-Borromée (Québec)
J6E 7Y8

Le fait pour un chien de mordre, de tenter de mordre une personne ou un animal.

Monsieur Dany Éthier
8, rue Vadenais
Saint-Charles-Borromée (Québec)
J6E 5E2

Sur une propriété, un chien doit être gardé sous le contrôle de son gardien.

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M^{me} Johanne Bourdon, inspectrice des bâtiments.

ADOPTÉE

2007-04-4280

OFFRE DE SERVICE DES ARCHITECTES ARCAND, LAPORTE TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT – CENTRE ALAIN-PAGÉ

ATTENDU l'offre de services professionnels déposée par les architectes Arcand, Laporte, en date du 13 avril 2007;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Jean-Pierre Beaulieu
Appuyée par Guy Rondeau
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité retiennent les services de la firme d'architectes Arcand, Laporte, relativement au projet de réaménagement des locaux du centre Alain-Pagé, selon les modalités prévues à la proposition de service datée du 13 avril 2007, le tout pour une dépense de 17 800 \$, plus les taxes applicables;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à MM. Michel Arcand, architecte, Denis Girard, coordonnateur de la Division génie et urbanisme et Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE

**MISE À NIVEAU CENTRALE D'EAU – REMPLACEMENT DES
OZONEURS – MANDAT SERVICES PROFESSIONNELS – LBHA
ET ASSOCIÉS**

ATTENDU qu'à la suite de l'appel d'offres effectué en juin 2006 pour la fourniture des services professionnels d'ingénierie quant aux travaux de mise à niveau et d'améliorations à la centrale d'eau potable, le comité de sélection recommandait d'adjuger à la firme LBHA et associés, le contrat pour les services professionnels;

ATTENDU la lettre du 14 septembre 2006 de M. Jean Leroux, ingénieur, confirmant que sa firme s'engageait à respecter sa proposition d'honoraires et de services professionnels jusqu'au 30 octobre 2007;

ATTENDU que la Municipalité s'est réservé le droit de ne pas exécuter toutes les phases prévues au projet de mise à niveau de la centrale d'eau potable;

ATTENDU le rapport DG-07-04 du directeur général et secrétaire-trésorier, en date du 11 avril 2007;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles dans la réserve de l'eau;

**Sur la proposition de Claude Bélanger
Appuyée par Jean-Pierre Beaulieu
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité accordent le contrat pour les services professionnels en vue de la préparation des plans et devis, des documents d'appel d'offres et de la surveillance des travaux de remplacement des ozoneurs à la firme LBHA et associés, pour un montant de 78 000 \$, plus taxes;

QUE les modalités soient celles prévues au chapitre 3 du cahier des charges générales et spéciales de l'appel d'offres pour les services professionnels, daté de mai 2006, en ce qui concerne la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux pour la mise à niveau et améliorations à la centrale d'eau;

QUE la présente résolution d'adjudication du conseil municipal tienne lieu de contrat;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à MM. Jean Leroux, ingénieur de LBHA et associés et Denis Girard, coordonnateur de la Division génie et urbanisme.

ADOPTÉE

**PROJET DE RÈGLEMENT 957-2-2007 – MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE 523-1989 AFIN DE DIMINUER LA
ZONE S16 ET D'AGRANDIR LES ZONES C15 ET S17A
ADOPTION**

CONSIDÉRANT la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, et la recommandation 03 CCU 2007 du comité consultatif d'urbanisme, lors de la réunion du 12 février 2007;

**Sur la proposition de Robert Bibeau
Appuyée par Claude Bélanger
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité adoptent par résolution le projet de règlement 957-2-2007 modifiant le règlement de zonage 523-1989 concernant la diminution de la zone S16 et l'agrandissement des zones C15 et S17a;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M^{me} Line Laporte, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de Joliette.

ADOPTÉE

Avis de motion

RÈGLEMENT 957-2007 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 523-1989 AFIN DE DIMINUER LA ZONE S16 ET D'AGRANDIR LES ZONES C15 ET S17A – AVIS DE MOTION

M. le conseiller Robert Bibeau donne un avis de motion à l'effet d'adopter, lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin de diminuer la zone S16 et d'agrandir les zones C15 et S17a.

Les membres du conseil présents, ayant tous reçu une copie du règlement 957-2007, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture conformément à l'article 445 du Code municipal.

Avis de motion

RÈGLEMENT 958-2007 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME 517-1989 CONCERNANT LES AFFECTATIONS DU SOL DES TERRAINS SITUÉS À PROXIMITÉ DU CENTRE HOSPITALIER, DU CHEMIN DU GOLF OUEST ET DE LA RUE DU JUGE-GUIBAULT – AVIS DE MOTION

M. le conseiller Robert Bibeau donne un avis de motion à l'effet d'adopter, lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement modifiant le règlement du plan d'urbanisme 517-1989 afin d'agrandir une aire d'affectation « mixte résidentielle/commerce et services » à même une partie d'une aire d'affectation « commerce et services » et d'une aire d'affectation « résidentielle haute densité » situées à proximité des terrains du CHRDL, du chemin du Golf Ouest et de la rue du Juge-Guibault;

Les membres du conseil présents, ayant tous reçu une copie du règlement 958-2007, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture conformément à l'article 445 du Code municipal.

2007-04-4283

RÈGLEMENT 959-2007 – MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 523-1989 CONCERNANT LES ZONES C88A ET H87 ADOPTION

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné par M. le conseiller Robert Bibeau lors de la séance ordinaire tenue le 19 mars 2007;

ATTENDU que le présent règlement a fait l'objet d'une dispense de lecture lorsque l'avis de motion a été donné, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU que le maire, M. André Hénault, a expliqué l'objet, la portée et les conséquences de l'adoption du règlement;

**Sur la proposition de Robert Bibeau
Appuyée par Claude Bélanger
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil adoptent le règlement 959-2007 modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin de créer deux nouvelles zones commerciales C88c et C88d à même une partie des zones H87 et C88a, d'introduire des dispositions relatives aux enclos pour conteneur à déchets et d'exiger des cases de stationnement pour l'aménagement d'une terrasse pour un établissement où l'on sert des repas et/ou des boissons alcoolisées;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M^{me} Line Laporte, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de Joliette;

Le texte du règlement 959-2007 se retrouve dans le livre des règlements.

ADOPTÉE

2007-04-4284

**RÈGLEMENT 960-2007 – MODIFICATION AU PLAN
D'URBANISME 517-1989 CONCERNANT LES LIMITES DE L'AIRE
D'AFFECTION « MIXTE RÉSIDENNELLE/COMMERCE
ARTÉRIEL LOURD » – LOT 235 PTIE – ADOPTION**

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné par M. le conseiller Claude Bélanger lors de la séance ordinaire tenue le 2 avril 2007;

ATTENDU que le présent règlement a fait l'objet d'une dispense de lecture lorsque l'avis de motion a été donné, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU que le maire, M. André Hénault, a expliqué l'objet, la portée et les conséquences de l'adoption du règlement;

**Sur la proposition de Robert Bibeau
Appuyée par Claude Bélanger
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil adoptent le règlement 960-2007 modifiant le règlement du plan d'urbanisme 517-1989 afin d'agrandir une aire d'affectation « mixte résidentielle/commerce artériel lourd » située à proximité de la rue de la Visitation et de la rue Vaudreuil à même une partie d'une aire d'affectation « résidentielle faible densité » située à proximité des rues Vaudreuil et D'Argenteuil;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M^{me} Line Laporte, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de Joliette;

Le texte du règlement 960-2007 se retrouve dans le livre des règlements.

ADOPTÉE

2007-04-4285

**SOUSSIONS – ENSEIGNE ÉLECTRONIQUE DOUBLE FACE
OCTROI DU CONTRAT**

ATTENDU les soumissions reçues, à savoir :

- | | |
|---------------------------|-----------------------------|
| - Daktronics Canada | 20 023,11 \$ taxes incluses |
| - Électroméga ltée | 23 049,81 \$ taxes incluses |
| - Enseignes Amtech Design | 35 130,79 \$ taxes incluses |

ATTENDU le rapport ST-07-07 préparé par le coordonnateur de la Division génie et urbanisme le 13 avril 2007;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

Sur la proposition de Guy Rondeau

Appuyée par Robert Bibeau

Il est résolu à l'unanimité :

QUE les membres du conseil de la municipalité autorisent l'achat d'une enseigne électronique à double face auprès de Daktronics Canada, pour un montant de 20 023,11 \$, taxes incluses;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise aux soumissionnaires et à MM. Denis Girard, coordonnateur de la Division génie et urbanisme et Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE

2007-04-4286

**IMPRIMANTE À PLANS – SERVICES TECHNIQUES
AUTORISATION D'ACHAT**

ATTENDU le rapport ST-07-08 préparé par M. Denis Girard, coordonnateur de la Division génie et urbanisme, le 13 avril 2007;

CONSIDÉRANT que cette dépense n'est pas prévue, mais que des crédits sont disponibles au budget;

Sur la proposition de Claude Bélanger

Appuyée par Jean-Pierre Beaulieu

Il est résolu à l'unanimité :

QUE les membres du conseil de la municipalité autorisent le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder, selon la politique d'achat en vigueur, à l'achat d'une imprimante à plans pour les Services techniques, pour une dépense d'environ 3 000 \$, taxes incluses;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à MM. Denis Girard, coordonnateur de la Division génie et urbanisme et Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE

**CENTRE CULTUREL DE JOLIETTE – DEMANDE D'AIDE
FINANCIÈRE**

Les membres du conseil prennent connaissance de la lettre de M. Robert Gagnon, président du Centre culturel de Joliette, datée du 2 avril 2007, concernant une demande d'aide financière pour le Centre culturel de Joliette.

Après discussion, les membres du conseil ont décidé de ne pas y donner suite, étant donné que cette dépense n'est pas prévue au budget.

**VOCAL QUATRE-VINGT – OFFRE D'ESPACE PUBLICITAIRE
PROGRAMME SOUVENIR**

Les membres du conseil prennent connaissance de l'offre d'espace publicitaire de Vocal Quatre-Vingt pour leur programme souvenir dans le cadre de la production de leur nouveau spectacle.

Après discussion et étant donné que cette demande ne rencontre pas les critères de notre politique de dons et subventions, il est décidé de ne pas y donner suite.

Information

INFORMATION

- OMH – États financiers au 31 décembre 2006
- Entente avec la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare – Adhésion des jeunes à l'Association de soccer de Saint-Charles-Borromée
- MRC de Joliette – Procès-verbaux – Séances du conseil des 13 et 22 mars 2007
- Liste des mutations – Mars 2007
- Lettre de M. Réal Jeannotte – Journée de formation – Le coffre à outils du CCU
- Régie de police – Région de Joliette – États financiers au 31 décembre 2006
- Service de la prévention des incendies – Rapport du mois de mars 2007
- CSSSNL – Formation sur les matières dangereuses – Lettre de satisfaction

2007-04-4287

LA TABLE DES AÎNÉES ET AÎNÉS DE LANAUDIÈRE – 4^E GALA HOMMAGE AUX AÎNÉS BÉNÉVOLES – PARTICIPATION MUNICIPALE

ATTENDU que La Table des aînées et aînés de Lanaudière tiendra son 4^e gala hommage aux aînés bénévoles, le mercredi 3 octobre 2007;

ATTENDU que les membres du conseil désirent soumettre la candidature d'une résidente de la municipalité de Saint-Charles-Borromée;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Robert Bibeau
Appuyée par Jean-Pierre Beaulieu
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité présentent la candidature de M^{me} Pierrette Charbonneau pour sa carrière de bénévolat;

QUE les membres du conseil de la municipalité autorisent le directeur général et secrétaire-trésorier, M. François Thériault, à faire parvenir un chèque au montant de 160 \$ à La Table des aînées et aînés de Lanaudière;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M^{me} Pierrette Charbonneau et à MM. Michel Haguette, président de La Table des aînées et aînés de Lanaudière et Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE

2007-04-4288

EMBAUCHE ÉTUDIANTS POUR L'ENTRETIEN DES PARCS ET ESPACES VERTS

ATTENDU le rapport ST-07-09 préparé par M. Denis Girard, coordonnateur de la Division génie et urbanisme, le 16 avril 2007;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Guy Rondeau
Appuyée par Jean-Pierre Beaulieu
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil embauchent MM. Jean-Philippe Brunette, Julien Lacroix et Tommy Desrochers à titre d'étudiant à l'entretien des parcs et espaces verts pour la période estivale, et que les conditions de travail soient celles prévues à la convention;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à MM. Jean-Pierre Héту, surintendant de la Division des travaux publics et Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE

Avis de motion

RÈGLEMENT 964-2007 – CONCERNANT L'EXPLOITATION DES SALLES DE DANSE PUBLIQUES – AVIS DE MOTION

M. le conseiller Robert Bibeau donne un avis de motion à l'effet d'adopter, lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement concernant l'exploitation des salles de danse publiques;

Les membres du conseil présents, ayant tous reçu une copie du règlement 964-2007, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture conformément à l'article 445 du Code municipal.

2007-04-4289

MAISON MÉMOIRE DU CŒUR – DEMANDE DE DON FOURNITURE D'ARBRES

ATTENDU les orientations prises par les membres du conseil lors de la tenue du lac-à-l'épaule, concernant la subvention d'arbres à des organismes sans but lucratif;

ATTENDU la demande formulée par les responsables de la Maison Mémoire du cœur, concernant le don d'arbres;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Guy Rondeau
Appuyée par Claude Bélanger
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité autorisent le directeur général et secrétaire-trésorier à fournir neuf (9) arbres à la Maison Mémoire du cœur pour être plantés sur leur propriété, rue du Docteur-Jean-Paul-Mireault, le tout pour une dépense d'environ 1 500 \$;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à MM. Denis Girard, coordonnateur de la Division génie et urbanisme et Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE

LEVÉE DE LA SÉANCE : 20 h 30

(Signé) André Hénault

André Hénault
Maire

(Signé) François Thériault

François Thériault, urb. M.A.
Directeur général et secrétaire-trésorier